



Communiqué de presse, vendredi 30 octobre 2020

COVID-19 : Point sur le fonctionnement des services publics Grand Chalon

En application des instructions gouvernementales, le Grand Chalon a mis en place les mesures suivantes :

1. Les services restants ouverts

- Les crèches et les relais assistantes maternelles
- L'épicerie solidaire
- L'accueil de jour
- Le réseau de transport
- Les déchetteries
- La collecte en porte-à-porte des déchets

2. Les services joignables par téléphone

- Service d'instruction du droit des sols pour toute demande liée aux permis de construire, déclaration de travaux etc...tel : 03.58.09.20.42
- Service de l'eau et de l'assainissement pour toutes demandes liées à votre facture, abonnement et renseignements en lien avec votre délégataire / tel: 03.85.43.78.05
- Espace Habitat Conseil / tel : 03.58.09.20.45
- Service santé et prévention / tel : 03.85.46.14.57
- Service accueil entreprise / tel : 03.85.90.50.00

3. Équipements fermés au public

- Le Conservatoire à l'exception :
 - des seuls pratiquants professionnels
 - des élèves inscrits dans les classes à horaires aménagés,
 - des élèves inscrits en troisième cycle
 - des élèves inscrits en cycle de préparation à l'enseignement supérieur

- L'école Média Art
- L'Espace des Arts
- Les équipements sportifs couverts (dont la piscine) et les équipements sportifs de plein air à l'exception de :
 - l'activité des sportifs professionnels et de haut niveau ;
 - les groupes scolaires et périscolaires et les activités sportives participant à la formation universitaire ;
 - les activités physiques des personnes munies d'une prescription médicale ou présentant un handicap reconnu par la maison départementale des personnes handicapées ;
 - les formations continues ou des entraînements obligatoires pour le maintien des compétences professionnelles ;

**L'Hôtel d'agglomération est ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
Le port du masque est obligatoire
Les usagers sont accueillis dans les conditions de sécurité : gestes barrières,
marquage au sol, mise à disposition de gel hydroalcoolique.**